

A N N A L E S
BRETAGNE
PAYS DE L'OUEST

Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest

Anjou. Maine. Poitou-Charente. Touraine

114-3 | 2007

Travail, femmes et genre

Les femmes au travail dans les villes de Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles : approches méthodologiques

Nicole Dufournaud



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/abpo/424>

DOI : 10.4000/abpo.424

ISBN : 978-2-7535-1507-9

ISSN : 2108-6443

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 30 septembre 2007

Pagination : 43-66

ISBN : 978-2-7535-0554-4

ISSN : 0399-0826

Référence électronique

Nicole Dufournaud, « Les femmes au travail dans les villes de Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles : approches méthodologiques », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 114-3 | 2007, mis en ligne le 30 septembre 2009, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/abpo/424> ; DOI : 10.4000/abpo.424

Les femmes au travail dans les villes de Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles : approches méthodologiques

Nicole DUFORNAUD
Doctorante en histoire,
EHESS Paris

Le thème du travail est un des principaux chapitres de l'histoire du genre avec ceux du droit et du corps. Malheureusement, le travail des femmes en France sous l'Ancien Régime est le parent pauvre de l'histoire du travail féminin : trop peu visité pour le XVI^e siècle, le sujet – sous bien des aspects – a été négligé pour le XVII^e siècle. Pourtant, la lecture des sources met en évidence le labeur féminin : quand elles ne travaillent pas de leurs propres mains, les femmes sont exploitantes, entrepreneuses et gestionnaires.

Certaines raisons de ce vide historique semblent méthodologiques. D'une part, les sources disponibles ne permettent pas une synthèse de données économiques ; d'autre part, les sources manuscrites sont difficiles à lire et à analyser : la transcription exhaustive semble impérative pour la compréhension des actes notariés nécessaires à ce type d'étude. Enfin, les problématiques de la période contemporaine ne semblent pas s'appliquer à l'Ancien Régime : n'est-ce pas anachronique d'étudier le travail salarié et les catégories de « population active » ? En revanche, d'autres problématiques s'affirment : les liens travail-famille sont très forts car les réseaux de collaboration se construisent autour de la parenté, des alliances, voire d'amitiés.

Pour une meilleure compréhension du sujet, rappelons les origines du mot travail. Jacques Le Goff le définit ainsi :

« Le mot travail dans son sens moderne, n'apparaît qu'à la fin du XV^e siècle et ne prend tout son sens actuel qu'au XIX^e. Il existe un lien privilégié entre la notion de travail et celle de salariat, qui devient une réalité économique et sociale importante seulement à la fin du XV^e siècle, mais aussi entre travail et industrialisation, phénomène du XIX^e siècle. Au Moyen Âge, le travail est [...] désigné par [...] son aspect pénible

et [...] ignoble, non noble, et son aspect positif, honorable parce que créateur¹. »

L'historien rappelle les trois notions suivantes : *labor*, qui signifie peine, d'où labourer ; *ars*, c'est-à-dire métier, d'où artisan ; enfin *opus*, soit œuvre, d'où *oupvrouer*. Le mot travail en revanche vient du latin *tripallium* qui désigne un instrument de torture, une machine faite de trois pieux. En effet, le travail n'est pas la valeur défendue par la société féodale. Loin d'être considérée comme un vice, l'oisiveté est encore valorisée à la fin du Moyen Âge.

Au début du XVI^e siècle, nous constatons une évolution dans les sources : l'oisiveté est plus souvent condamnée au profit du travail. En 1531, Robin Dean tue un homme d'un jet d'arbalète : quatre mois plus tard il demande au roi une lettre de rémission pour obtenir sa grâce. Son récit est alors le suivant : « estant en son jardin couché souz un arbre, ouyt sa femme cryer a haulte voix a l'ayde et a la force ». Et la rémission n'est pas accordée. Un an plus tard, la lettre est enregistrée. Cette fois, le discours a changé : Robin Dean déclare s'être rendu dans sa maison « en un jardrin et herbregement pour garder que les ouaseaulx et bestes n'eussent gasté du chanvre et bledz qu'il y avoit peu de temps auparavant ensemancez oudit jardrin ayant avec luy une arbalestre bandee avec troictz pour tirer aux ouaseaulx » ; et il est dans cette position de guetteur d'oiseaux quand il entend sa femme appeler à l'aide. La première lettre le présentait dans une attitude oisive, couché sous un arbre ; dans la seconde, il est devenu un homme actif qui empêche les oiseaux de saccager ses semences².

Dans les lettres de grâce royale, le discours transparait : connaître un métier devient valorisant et c'est même un critère de pardon pour le meurtrier qui travaille pour « la chose publique ». L'oisiveté n'est plus acceptable non plus pour les femmes : attention à celle qui n'aurait pas « habillé » le souper ou à celle qui serait restée au lit pendant la journée ! Le mari possède alors un bon motif pour obtenir une grâce royale après avoir tué une épouse oisive qui ne se gouverne pas « comme une femme de bien doit faire en mariaige³ ». Le travail est élevé au rang de valeur alors que l'oisiveté devient la mère de tous les vices.

Ce rappel est intéressant pour montrer l'évolution des mots, des discours et des comportements sociaux autour du thème du travail. Quelles activités mettons-nous alors sous le vocable de travailleuse ? Nourrice, prostituée, maîtresse d'atelier mais également esclave, travailleuse domestique, agricultrice, toutes assurent un travail peu ou pas rétribué dans une période où le salaire est souvent donné en nature.

1. LE GOFF, Jacques, « Travail », dans LE GOFF, Jacques et SCHMITT, Jean-Claude, *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard, 1999, p. 1137.

2. Arch. dép. de Loire-Atlantique, registres de la chancellerie, B33, lettre du 8 juillet 1531 ; B34, lettre du 12 juin 1532.

3. Arch. dép. de Loire-Atlantique, registre de la chancellerie, B33, lettre du 11 juin 1531.

Un autre problème se pose : les idées reçues, largement répandues chez les historien(ne)s, sont tenaces. On peut en retenir quatre, majeures :

1. les femmes étaient exclues des corporations et elles ne pouvaient pas travailler en dehors de leur foyer ; pourtant, nous savons que les métiers libres et les corporations mixtes existaient ;

2. les femmes mariées ne pouvaient pas exercer d'activité indépendante de leur mari ; or, en pays de coutume, les marchandes, autorisées de leur mari, avaient une certaine liberté.

3. les filles célibataires devaient chercher à se marier, sinon elles vieillissaient au couvent ; pourtant, les filles seules sont servantes et gagnent un pécule qui leur permettra de s'établir, voire de prendre une boutique pour leur commerce.

4. les femmes au travail restent de simples exécutantes ; pourtant, l'argent accumulé par certaines leur permet parfois d'acheter des terres, de nouveaux commerces et d'enrichir leur mari. Elles peuvent devenir de véritables entrepreneuses.

Le concept actuel du travail brouille notre vision du passé et rend incompréhensible l'économie du xvi^e siècle qui semble bien plus proche de l'économie domestique grecque, *Oikonomia*. Les occupations sont soit économiques et techniques comme l'agriculture, le commerce et l'artisanat soit non économiques comme la guerre et la politique. Les concepts économiques marxistes en sont bien éloignés. Trop souvent encore, les femmes sont cantonnées par les historiens dans une sphère domestique ; leur rôle économique est considéré comme mineur et leur fonction sociale est souvent dévalorisée. Avant la « critique féministe », ils n'envisageaient guère le rôle que pouvaient jouer les femmes dans l'accumulation des richesses et des biens durant une vie de couple. Enfin il leur était impossible d'imaginer qu'elles puissent tisser des relations sociales entre elles afin de produire et de se partager les biens et les services.

Notre propos vise à montrer la complexité du sujet et à indiquer de nouvelles pistes de recherche. Pour cela, après avoir ébauché un état de l'historiographie française, nous soulignerons l'intérêt de certaines sources. Enfin, nous présenterons quelques itinéraires de vie de femmes.

Le sujet « travail des femmes à l'époque moderne » traité par les historien(ne)s français(es)⁴

À la Bibliothèque nationale de France, le sujet « femmes - travail » concerne les xx^e et xix^e siècles, puis l'Antiquité, mais ni le Moyen Âge ni l'Époque moderne ne sont représentés. Il n'y a apparemment pas d'ouvrage sur la question. Les femmes n'auraient pas travaillé entre la chute de Rome et la Révolution française. Pour trouver les femmes au travail, le passage

4. Cette étude historiographique a été initiée grâce à l'aide de l'historienne Nicole Pellegrin : qu'elle en soit remerciée ici.

obligé est celui des ouvrages qui traitent soit du travail en général, soit des femmes ou du genre, rarement des deux.

Pour le début du xx^e siècle, nous retenons Henri Hauser. Son ouvrage de 1906 sur les *Ouvriers du temps passé : xv^e-xv^e siècles* est fondamental⁵. Bien que son titre porte sur les ouvriers, l'auteur traite également des ouvrières : il constate que les femmes jouent un rôle considérable dans l'industrie des xv^e et xvi^e siècles. Dix ans avant, l'historien avait écrit un article dans la *Revue Internationale de Sociologie* sur le travail des femmes⁶. Dès l'introduction, il déclarait que « c'est une opinion assez généralement répandue que l'emploi des femmes dans l'industrie est une invention des temps modernes. On se figure volontiers que les siècles passés ont laissé exclusivement la femme à son rôle d'épouse et de mère ; c'est, dit-on, le régime capitaliste, c'est la liberté du travail et la machine, qui ont créé ces types nouveaux : l'ouvrière, la patronne, la jeune apprentie. Mais l'histoire constate qu'elle n'est en accord ni avec les faits, ni avec les textes ». Henri Hauser émettait l'hypothèse suivante : la mécanisation est une nouveauté qui attire les hommes au détriment des femmes.

Puis nous devons attendre 1975 pour trouver un ouvrage, collectif et très bien illustré, sur *Les femmes et le travail du Moyen Âge à nos jours*⁷ ; il semble être le premier sur la question à avoir été écrit par des historiennes françaises. Il traite le sujet sur la longue durée.

Paru en 1984, le livre de Beatrix de Buffévent sur l'économie dentellière en région parisienne au xvii^e siècle reste un travail inégalé⁸. Elle y devine la présence des dentellières :

« [...] plus ou moins anonyme comme dans ces contrats d'apprentissage [contrat] dans lequel le preneur s'engage à apprendre à l'enfant à travailler à la dentelle alors qu'il est lui-même cordonnier, paveur, charcutier ou boulanger, charpentier ou tonnelier. Il faut bien que leur femme, présente ou non au contrat, rarement citée aux côtés de leur mari et jamais qualifiée d'ouvrière en dentelle, soit elle-même capable d'assurer cet apprentissage ».

La même année, paraît le célèbre ouvrage de Jacques Gélis *L'Arbre et le fruit. La naissance dans l'Occident moderne, xv^e-xix^e siècles*⁹, traitant des rites entourant la naissance. Il privilégie les conduites féminines et étudie

5. HAUSER, Henri, *Ouvriers du temps passé*, Paris, Alcan, 1906 ; *Travailleurs et marchands dans l'ancienne France*, Paris, Alcan, 1929.

6. HAUSER, Henri, « Le travail des femmes aux xv^e et xvi^e siècles », *Revue Internationale de sociologie*, n° 5, mai 1897.

7. CHARLES-ROUX, Edmonde, ZIEGLER, Gilette, CERATI, Marie, BRUHAT, Jean, GUILBERT, Madeleine, GILLES, Christiane, *Les Femmes et le travail du Moyen Âge à nos jours*, Paris, éd. de la Courtille, 1975.

8. BUFFÉVENT, Beatrix de, *L'Économie dentellière en région parisienne au xvii^e siècle*, Pontoise, Société historique et archéologique de Pontoise, du Val-d'Oise et du Vexin, 1984, p. 90. Dans ce livre, tiré de sa thèse qui a requis vingt ans de travail dans les archives, elle étudie les dentellières mais également les marchandes de dentelle.

9. GÉLIS, Jacques, *L'Arbre et le fruit. La naissance dans l'Occident moderne, xv^e-xix^e siècles*, Paris, Fayard, 1984.

les communautés de femmes concernées par ce moment si dangereux pour elles, mais dont les sages-femmes tirent leur pouvoir.

En 1994, Denis Woronoff aborde la question du travail féminin dans l'industrie en France. Il pose le problème de la répartition sexuée des tâches : si une tâche est jugée subalterne, elle est laissée aux femmes ; si une autre requiert un savoir-faire valorisant, les hommes se la réservent : « Ici un instrument simple pour les femmes, là, la responsabilité d'une installation pour les hommes¹⁰. »

Dans le domaine des industries énergétiques, le rôle des femmes est généralement complètement ignoré. Pourtant, en 1984, un numéro des *Cahiers de l'Inventaire* consacré aux forges du Pays de Chateaubriant¹¹ dresse une typologie des différents acteurs : d'une part, à la fin du xvi^e siècle et au début du xvii^e siècle, les propriétaires des forges sont deux femmes, Marie de Luxembourg puis sa fille Françoise ; d'autre part, au début du xvii^e siècle, un couple est maître des forges. Au xviii^e siècle, une directrice, Jeanne-Marie André, dirige les forges de Moisdon. Les directeurs et les directrices sont de véritables gestionnaires et demeurent sur place : ils organisent le travail, surveillent l'approvisionnement en minerai et en bois, et font les réparations. L'importance de leur rôle est en conséquence indéniable dans le bon fonctionnement des forges. Denis Woronoff a lui aussi perçu l'intérêt des femmes pour les forges et cite la duchesse de la Tremoille parlant en 1630 des forêts de Paimpont : « Je voyais bien que le plus avantageux parti que nous pouvions prendre était de faire des forges¹². »

Dans les ouvrages spécifiques sur les femmes, nous retiendrons plus particulièrement quatre auteur(e)s. En 1993, Evelyne Berriot-Salvadore évoque le travail des femmes dans la médecine de la Renaissance ; elle avait déjà abordé le sujet des femmes au travail en 1990, dans son ouvrage plus général sur *Les Femmes dans la société française de la Renaissance* ; toujours en 1993, elle étudie les femmes dans la bourgeoisie d'affaires du xvi^e siècle dans l'ouvrage collectif sur les *Marseillaises*¹³. En 2001, dans une étude sur le veuvage féminin, Scarlett Beauvalet-Boutouyrie consacre un paragraphe de six pages au(x) « Chef d'entreprise ou travailleuse » ; elle cite alors seulement deux articles, tous deux anglo-saxons, parus sur la question entre 1984 et 1986. En 2003, elle publie un livre sur *Les Femmes*

10. WORONOFF, Denis, *Histoire de l'industrie en France. Du xv^e siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 1994, p. 81.

11. *Inventaire Général des Monuments et Richesses Artistiques de la France, Commission régionale Pays de la Loire, Loire-Atlantique*, « Les forges du Pays de Chateaubriant », Nantes, Association pour le développement de l'Inventaire, 1984.

12. Cité dans WORONOFF, Denis, *Histoire de l'industrie...*, *op. cit.*, p. 117.

13. BERRIOT-SALVADORE, Évelyne, *Un corps, un destin : la femme dans la médecine de la Renaissance*, Paris, Champion, 1993 ; *Les Femmes dans la société française de la Renaissance*, Genève, Droz, 1990 ; « Rôles féminins dans la bourgeoisie d'affaires du xvi^e siècle », dans KNIBIEHLER, Yvonne, GOUTALIER, Régine, MARAND-FOUQUET, Catherine, RICHARD, Éliane (dir.), *Marseillaises. Les femmes et la ville : des origines à nos jours*, Paris, Côté-Femmes, 1993, p. 210-218.

à l'époque moderne : cinquante pages, soit presque 20 %, y traitent du sujet femmes-travail¹⁴. En comparaison, Dominique Godineau, dans son ouvrage sur *Les femmes dans la société française* entre le xv^e et la fin du xviii^e siècle – paru également en 2003 –, écrit sur ce sujet vingt-cinq pages, soit 10 %¹⁵.

Ces deux dernières auteures ont réalisé des ouvrages de synthèse remarquables. Cependant, le sujet est loin d'être épuisé. Sa difficulté réside en deux points principaux : la période est complexe car elle s'étend du Moyen Âge jusqu'à la Révolution industrielle ; pour le xv^e siècle, les sources les plus nombreuses et les plus accessibles concernent l'imprimerie ou des activités comme la soie dans des places comme Lyon ou les Flandres, ce qui a conduit les chercheurs à privilégier ces secteurs¹⁶.

Enfin, 30 % du livre de Paul Delsalle paru en 2005 sur les *Franc-comtoises à la Renaissance* sont consacrés au labeur des femmes. Celles-ci prennent part aux gros travaux agricoles – labours, fenaison, fauchaison, moisson – car il est alors nécessaire d'utiliser toute la main-d'œuvre disponible. L'auteur voit les travailleuses dans les champs, dans les bois et dans les vignes ; elles s'occupent particulièrement du bétail, de la garde et du soin des animaux jusqu'à la tonte des moutons. Les femmes peuvent posséder des exploitations agricoles sans être pour autant veuves. Comme marchandes, il cite des boulangères, des bouchères qui vendent également du poisson, des tripières, des hôtelières qui ne sont pas toutes des veuves. Il note le travail des ouvrières dans les salines et leur rôle prépondérant. Les mines emploient également beaucoup de main-d'œuvre féminine : les ouvrières lavent et trient le minerai. L'artisanat est un secteur où les femmes sont nombreuses. Dans le textile, le problème est de distinguer le travail domestique pour les besoins familiaux de celui destiné à l'industrie. Enfin, la différence sexuée des tâches n'est pas aussi nette qu'on pourrait le croire : les femmes font du terrassement ou du déblaiement, transportent les matériaux comme le sable, la chaux et les pierres ; elles participent au montage des échafaudages et des engins. Les servantes sont une catégorie à part car elles partagent la vie d'une famille dans la proximité de leur maître ou maîtresse. Pour l'auteur, le travail au quotidien des femmes est aussi difficile que celui des hommes, ni plus ni moins : il n'y a pas d'âge d'or comtois pour les femmes¹⁷.

Le sujet du travail féminin a intéressé également des chercheurs d'autres disciplines, comme les démographes étudiant les réseaux de

14. BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Scarlett, *Être veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001 ; *Les femmes à l'époque moderne : xv^e-xviii^e siècles*, Paris, Belin, 2003.

15. GODINEAU, Dominique, *Les Femmes dans la société française. xv^e-xviii^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2003.

16. Seulement 6 % de notre mémoire de DEA traitent du travail : DUFOURNAUD, Nicole, *Les femmes en Bretagne au xv^e siècle : étude des pratiques sociales et économiques*, mémoire soutenu à l'Université de Nantes en 2000 sous la direction de Michel Nassiet.

17. DELSALLE, Paul, *Les Franc-comtoises à la Renaissance*, Saint-Cyr-sur-Loire, Alan Sutton, 2005.

parenté, les anthropologues ou les historiens du droit¹⁸. Parmi ces derniers, nous retenons Nicolas Bachelet : il a travaillé, d'une part, sur les femmes et le droit des corporations de l'Ancien Régime et, d'autre part, sur le traitement de la pauvreté à l'épreuve des nécessités économiques aux XVII^e et XVIII^e siècles au sein de l'hôpital général de Nantes, le Sanitat. La place des femmes y est prépondérante. Ces deux travaux universitaires restent exemplaires¹⁹.

Moins attendue est *a priori* la présence des femmes dans des ouvrages qui traitent d'activités que l'on a cru pendant longtemps réservées aux seuls hommes. Ainsi, dans sa thèse sur *Messieurs de Saint-Malo, les négociants de Saint-Malo sous Louis XIV*, André Lespagnol est lui-même étonné de rencontrer des femmes dans son corpus. Il le note en précisant qu'il les écarte de son sujet, non préparé qu'il était à les rencontrer, mais reprend cette question dans un article remarquable sur les femmes négociantes sous Louis XIV paru en 1989²⁰.

La Bretagne n'est pas une exception. L'historien Wolfgang Kaiser note en 1992 dans son livre sur *Marseille au temps des troubles*²¹ : « L'aristocratie du commerce comportait quelques rares femmes [...]. Chez les pêcheurs, se retrouvent les femmes et les veuves ayant une activité professionnelle. » Il rencontre également des sages-femmes, des épicières, des cabaretières, des propriétaires de jeux de paume ainsi que d'autres femmes travaillant dans le secteur de l'alimentation, telle Jeanne Blanchon qui est faiseur (*sic*) de macaronis.

Plus que des ouvrages sur la question du travail ou sur les femmes, ce sont principalement des articles qui attirent notre attention, car ce sont eux qui apportent souvent le plus de nouveauté. La plupart concernent le XVIII^e siècle, période postérieure à celle qui nous intéresse ici. Ainsi, dans son article, paru en 1999, sur les vertus de l'ouvrage et la féminisation des travaux d'aiguille Nicole Pellegrin montre l'évolution du travail féminin de

18. Parmi les historiens du droit, citons particulièrement : PORTEMER, Jean, « Le statut de la femme en France depuis la réformation des coutumes jusqu'à la rédaction du code civil », dans *La Femme, Recueils de la Société Jean Bodin*, Bruxelles, Éditions de la librairie encyclopédique, 1962, vol. II, p. 447-497 ; POUMARÈDE, Jacques, « Le droit des veuves sous l'Ancien Régime (XVII^e-XVIII^e siècles) ou comment gagner son douaire », dans HAASE-DUBOSC, Danielle et VIENNOT, Éliane (dir.), *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, Paris/Marseille, Rivages, 1991, p. 64-77.

19. BACHELET, Nicolas, *Les Femmes et le droit des corporations d'Ancien régime*, DEA, Faculté de Droit de Nantes, 1995 ; *L'Hôpital général de Nantes : le Sanitat. Le traitement de la pauvreté à l'épreuve des nécessités économiques. XVII^e-XVIII^e siècles*. DEA d'histoire du droit, Université de Rennes I, 2000.

20. LESPAGNOL, André, *Messieurs de Saint-Malo : une élite négociante au temps de Louis XIV*, Saint-Malo, Éd. l'Ancre de Marine, 1991 ; rééd. Rennes, PUR, 1997 ; « Femmes négociantes sous Louis XIV. Les conditions complexes d'une promotion provisoire », dans CROIX, Alain, LAGRÉE, Michel, QUÉNIART, Jean (dir.), *Populations et culture. Études réunies en l'honneur de François Lebrun*, Rennes, 1989, p. 463-470.

21. KAISER, Wolfgang, *Marseille au temps des troubles. Morphologie sociale et luttes de factions 1559-1596*, Paris, EHESS, 1992.

la fileuse à la couturière en passant par la brodeuse²². Deux grandes idées se dégagent : le rapport entre travail féminin et religion – les religieuses ont joué un rôle fondamental d'initiatrices à de nouveaux métiers féminins, et la nécessité de travailler pour subsister au XVIII^e siècle.

Les rares articles qui portent sur le XVI^e ou le XVII^e siècle sont l'œuvre d'historiennes anglo-saxonnes. On peut en citer quelques-uns pour rappel. Olwen Hufton, en 1991, écrit un article sur « Le Travail et la famille » pour l'*Histoire des femmes* : trente pages qui traitent également de la maternité et de la famille, soit 6 % du volume environ. La même année, elle écrit sur le même thème dans l'ouvrage collectif dirigé par Danielle Haase-Dubosc et Éliane Viennot sur les femmes et leurs pouvoirs sous l'Ancien Régime. En 1996, Cynthia Truant publie dans la revue *Clio* un article de quinze pages sur les corporations féminines à Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles²³.

Le sujet femmes/travail sous l'Ancien Régime en France semble donc peu intéresser les historiens et les historiennes français. Cela est-il dû à un problème de sources ? Les historiens anglo-saxons privilégient les sources imprimées ; il est souhaitable que de nouvelles études françaises s'appuient sur des sources manuscrites originales.

Les sources : une méthode pour trouver les traces diluées ?

Une source s'impose pour l'étude du travail urbain : les archives corporatives, qui ont déjà été étudiées. L'organisation des métiers en corps et en communautés a en effet donné lieu à de nombreuses recherches, peut-être en raison de l'existence d'une abondante documentation, en partie imprimée, et pour cela souvent visitée. Pourtant, les archives que nous retiendrons ici sont manuscrites : ce sont des registres et des actes notariés mais également les Titres de famille.

Souvent utilisés par les historiens, les registres paroissiaux sont, pour le XVI^e siècle, très pauvres en renseignements sur les occupations, qu'elles soient masculines ou féminines. Les sources fiscales ne permettent pas plus d'établir un tableau socio-professionnel des élites citadines. Quand une femme y est enregistrée, rien n'est précisé sur son éventuelle profession. Elle est trop souvent « femme de » ou « veuve de » ou « dame de », au mieux pourvue d'un nom de terre. Ces documents signalent plus facilement un statut social qu'une activité professionnelle.

22. PELLEGRIN, Nicole, « Les vertus de l'ouvrage. Recherches sur la féminisation des travaux d'aiguille (XVI^e-XVIII^e siècles) » *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1999, t. 46, p. 747-769.

23. HUFTON, Olwen, « Le travail et la famille », dans DUBY, Georges et PERROT, Michelle (dir.), *Histoire des femmes*, t. 4, Paris, Plon, 1991, p. 27-58 ; « Les femmes et le travail dans la France traditionnelle », dans HAASE-DUBOSC, Danielle et VIENNOT, Éliane (dir.), *Femmes et pouvoirs*, op. cit., p. 266. TRUANT, Cynthia, « La maîtrise d'une identité ? Corporations féminines à Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Clio Histoire, Femmes et Sociétés, Métiers, corporations, syndicalismes*, n° 3, 1996, p. 55-69.

Les sources notariales méritent en revanche qu'on s'y attarde. Les femmes utilisent les services du notaire pour se protéger, faire valoir leurs droits et remplir le vide juridique de la Coutume. Le contenu des actes notariés semble même contredire les décisions réglementaires²⁴. Certains de ces actes nous paraissent plus essentiels que d'autres : les contrats de travail, les contrats d'engagement²⁵ et les contrats d'apprentissage, mais aussi les procurations passées devant notaire. L'analyse de ces dernières permettrait d'avancer dans la connaissance du phénomène des délégations de pouvoirs entre mari et femme. Enfin, les contrats de mariage soulignent le rôle des réseaux de parenté et l'aspect économique des alliances matrimoniales. Voici un exemple de contrat de travail de 1696 que nous résumons²⁶. Il est établi entre, d'une part, Nicolas Monnier, tailleur d'habits à Nantes, paroisse Saint-Nicolas, et, d'autre part, Pierre Pasquier, laboureur, et Jeanne Jallais sa femme, demeurant à Sautron. La durée du contrat est de cinq ans, durant lesquels le couple logera chez l'employeur à Couëron, lieu où ils travailleront. Nicolas Monnier emploie « la dite Jallais en qualité de servante domestique soit à *raizer, défragouller* les vignes, bêcher et ensemer le jardin, veiller à la garde, nourriture et conservation des bestiaux, travailler fil et tout ce qui lui sera commandé ». Quant à Pierre Pasquier, il fera « deux journées de son travail par chaque semaine sans salaire que de sa nourriture seulement et outre aidera sa femme à cultiver, *gresser* et ensemer les deux jardins de la maison ». Nicolas Monnier leur laissera des légumes et le lait écrémé des vaches et il « leur paiera 45 livres par an, une barrique de vin, 1/2 livre de beurre par semaine et leur fournira un lit pour se coucher ». Manifestement, la femme est l'employée ; le mari profite des compétences agricoles reconnues de sa femme pour être logé gratuitement sur une exploitation agricole et en tirer les fruits.

Les contrats d'apprentissage sont plus nombreux au xvii^e siècle qu'au siècle précédent. Les apprentis ne sont pas payés pour leur travail, au contraire ce sont leurs parents qui contribuent à leur apprentissage. Leur formation coûte cher. Nous avons constaté à plusieurs reprises que des enfants mis en apprentissage ne se marient pas. Les parents semblent opérer un choix : le mariage ou l'apprentissage.

Les serviteurs et les domestiques forment une catégorie à part car ils sont attachés à une famille, à un maître ou à une maîtresse. Nous trou-

24. En 1993, le juriste Jean-Paul Poisson notait la place des femmes dans les minutes notariales en 1789 à Chambéry : elles figurent pour 29 % des actes et dans ceux exclusivement féminins, elles établissent des testaments, des quittances, des obligations, des procurations puis elles vendent ou achètent. Les actes économiques représentent près de 55 % de l'ensemble, POISSON, Jean-Paul, « Le rôle des femmes dans l'activité notariale à Chambéry en 1789 », *Le Gnomon, Revue Internationale d'histoire du notariat*, n° 87, avril/mai, 1993, p. 17-21.

25. Les contrats d'engagement vers les colonies sont établis dans les villes portuaires comme Nantes à partir du début du xvii^e siècle.

26. Arch. dép. de Loire-Atlantique, 4E2/50 minutes Alton, 18 août 1696. Nous remercions monsieur Jacques Rouziou, généalogiste, de nous avoir signalé cette minute.

vons leurs traces, éparses trop souvent, dans des contrats de mariage, des testaments, et des « *protests* ». Au XVI^e siècle, le terme de « serviteur » est utilisé dans le sens « au service de ». Le serviteur peut être également un parent. D'autant que le service fait partie de l'éducation d'un enfant : l'enfant d'un noble devient le « page », l'enfant du village s'associe au travail de la communauté. Les domestiques, hommes ou femmes, ne sont pas forcément financièrement rétribués, mais bénéficient d'un logement et de la nourriture. Une hiérarchie existe parmi eux, par exemple entre le laquais et le page, ou entre la gouvernante, la servante et la chambrière.

Les minutes notariales gagnent à être croisées avec d'autres sources manuscrites : les archives judiciaires – dont l'intérêt pour toute l'époque moderne a été démontré par de nombreux travaux –, les registres de la Chancellerie, ceux de la Chambre des Comptes, mais aussi les Titres de famille de la série E. Deux travaux récents sont le résultat d'une collaboration entre deux doctorants qui ont croisé leurs différentes sources²⁷. Le premier article étudie les femmes dans l'armement morutier aux Sables d'Olonne dans la première moitié du XVIII^e siècle. Bernard Michon avait rencontré un nombre important de navires morutiers des Sables d'Olonne, armés par des femmes, venir décharger sur la Loire en revenant de l'Amérique septentrionale. Grâce aux minutes notariales et aux titres de famille conservés aux Archives départementales de la Vendée, nous avons ensemble étudié ces femmes, toutes veuves, accédant à des responsabilités importantes et nous nous sommes interrogés sur la réalité et les raisons de leur promotion, et sur la manière dont elles ont pu acquérir les compétences nécessaires à l'exercice d'une activité d'armement. La seconde étude concerne la place commerciale internationale de Nantes entre 1660 et 1740. Les veuves y sont présentes en nombre, mais on y trouve également des femmes mariées qui ont une activité indépendante de leur mari, et surtout des filles célibataires, dites « seules ». Nos sources étaient principalement composées d'actes notariés : actes de société, états de créances, contrats de mariage et procurations. Attardons-nous sur les itinéraires de vie de ces Nantaises, mariées ou célibataires.

Parmi les femmes mariées, citons Anne Gartion. Elle est mentionnée dans un acte de marché de morues en 1683 et y est qualifiée de « marchande publique » ; elle est la femme de François Sauvaget, un bourgeois marchand. Dans ce contrat, elle achète à un bourgeois et marchand de Pornic 250 quintaux de morues sèches pour un montant total supérieur à 1800 livres tournois. Son mari est absent lors de la transaction : elle semble donc exercer une activité indépendante. Or, plusieurs minutes notariales postérieures montrent que François Sauvaget participe à la grande pêche

27. DUFOURNAUD, Nicole et MICHON, Bernard, « Les femmes et l'armement morutier : l'exemple des Sables-d'Olonne pendant la première moitié du XVIII^e siècle. », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 2003, tome 110, p. 93-113 ; « Les femmes et le commerce maritime à Nantes (1660-1740) : un rôle largement méconnu », *Clio Histoire, Femmes et Sociétés, Le genre du sport*, n° 23, 2006, p. 311-330.

à Terre-Neuve en tant que propriétaire et armateur de navires. L'activité de marchande de poissons d'Anne Gartion est-elle complémentaire de celle de son époux? Ou la promotion sociale de François a-t-elle bénéficié des liens commerciaux établis par son épouse avec les propriétaires de navires morutiers auxquels elle achète ses poissons? L'accumulation de la richesse d'Anne Gartion a-t-elle profité au couple et plus particulièrement au mari?

Dans les minutes notariales, les « filles seules majeures et usant de leurs droits » apparaissent nombreuses et au travail dans des emplois divers²⁸. Marie Boucher se dégage de ce groupe, par la diversité et l'ampleur de ses activités, ainsi que par l'abondante documentation la concernant. Elle négocie avec les capitaines et les propriétaires des navires; elle entretient des relations avec quelques grands marchands de Nantes, d'Orléans, de Bordeaux et d'Auray dans l'évêché de Vannes. Marie Boucher est la femme de confiance de ces marchands; elle est chargée de leurs relations commerciales et financières. Les actes notariés montrent que plusieurs filles seules peuvent même se regrouper « en société ». Développons par exemple le cas de Perrine Testu et Marie Barbe²⁹.

En 1669, Perrine Testu, âgée de 30 ans, au lit, malade, établit un testament en faveur de Marie Barbe avec laquelle elle demeure depuis fort longtemps. L'argent, qu'elles ont gagné de leurs métiers de lingère et de tailleuse, est commun entre elles. Dans son testament, Perrine fait don d'une somme de 30 livres à sa compagne pour la récompenser des peines et soins qu'elle a toujours eus envers elle depuis qu'elles sont ensemble, et particulièrement depuis sa maladie. Perrine se remet et, en 1670, toujours avec Marie Barbe, elle fonde une société par un acte notarial chez le notaire Belon. Elles se font donation mutuelle par la même occasion. L'acte prévoit également une éventuelle séparation : « tant meubles, linge, crédits, effets qu'acquêts qu'elles pourront faire pendant leur dite société, attendu même que ce qu'elles ont à présent de meubles et marchandises, de travail, leur appartient en commun ». En 1677, elles refont un acte similaire chez un autre notaire, Petit : elles sont dites marchande pour Perrine et lingère pour Marie. Nous ne connaissons pas les raisons qui les poussent à refaire le même acte chez un autre notaire. En 1682, Perrine est encore bien malade; elle a 37 ans. Elle fait établir un nouveau testament par un nouveau notaire, Breteche, dans lequel elle fait un don à sa mère. En 1683, de nouveau Perrine fait établir un testament en faveur de Marie chez le notaire Breteche. La nouveauté est que les deux compagnes veulent être enterrées ensemble aux Carmes. Mais en 1684, Perrine est toujours vivante, car une

28. Les femmes célibataires sont obligées de passer devant un notaire pour de nombreux actes de la vie quotidienne, ce qui explique le nombre de minutes notariales mentionnant des « filles ».

29. Nous remercions M. Rouziou qui nous a offert la transcription de cet acte (Arch. dép. de Loire-Atlantique 4E2/197 : minutes Belon, 28 août 1670) ainsi que la connaissance de l'ensemble des documents concernant ce couple.

servante domestique, Jeanne Sinais, fait établir par le notaire Breteche un testament où elle la cite. En 1685, devant le notaire Breteche, elles révoquent toutes les deux la donation passée en 1677 devant le notaire Petit; elles restent cependant associées pour la vente et l'achat d'étoffes pour le temps de six ans. Deux ans plus tard, en 1687, Perrine a 40 ans : elle est bien portante et elle révoque tous les anciens testaments en faveur de Marie! Pourtant en 1691, elles sont de nouveau ensemble dans un acte d'achat de deux chambres à Saint-Saturnin. Enfin, en 1693, Perrine refait un testament, cette fois-ci chez le notaire Alexandre, et elle nomme pour exécutrice testamentaire Marie Barbe.

Vingt-quatre ans d'actes et six notaires différents. Que savons-nous de leurs affaires commerciales? Pas grand chose, sinon qu'elles s'associent ensemble contractuellement. Perrine est dite tailleuse, puis marchande; Marie est lingère. Ce sont deux filles majeures usant de leur droit mais nous apprenons aussi qu'elles vivent ensemble depuis fort longtemps. De leurs relations personnelles, nous ne savons rien, sinon qu'elles semblent tumultueuses.

Ces itinéraires de vie résumés ici illustrent l'intérêt d'un dépouillement minutieux – long mais nécessaire – pour rendre visibles ces femmes oubliées de l'histoire et montrer leur rôle économique dans la société de l'époque.

Femmes et pouvoir économique : l'apport de l'histoire descriptive

Le commerce est un domaine où les femmes peuvent gagner une certaine indépendance. Cependant, nous constatons des variations régionales en raison, certes, des vocations économiques des villes et des campagnes mais aussi des règles locales du droit. Quand les Coutumes autorisent les femmes à jouer un rôle social et économique, elles n'en sont que plus visibles : dans les inventaires pour succession, les lingères « present » le textile du défunt ou de la défunte pour l'établissement de l'état des meubles; dans les procès pour succession et partage, les marchandes sont mentionnées comme créancières du défunt ou de la défunte³⁰.

Comme d'autres, la Coutume de Bretagne peut favoriser l'activité commerciale féminine : par exemple, les « marchandes publiques » jouissent d'une autorisation permanente et spéciale de leur mari pour gérer librement leur boutique; elles peuvent ainsi passer des contrats et intervenir en justice. Dans une ville ancrée dans le commerce comme Nantes, le pragmatisme marchand conduit à ne pas entraver les activités commerçantes, qu'elles soient féminines ou masculines. Les hommes, qu'ils soient les

30. Pour une vision du XVIII^e siècle à nos jours voir COQUERY, Natacha (dir.), *La Boutique et la ville : commerces, commerçants, espaces et clientèles, xv^e-xx^e siècle. Actes du colloque des 2, 3 et 4 décembre 1999 organisé par l'Université François Rabelais, Tours, Centre d'histoire de la ville moderne et contemporaine, 2000*. Seul un article concerne la fin du XVII^e siècle, celui d'Anne Montenach sur le commerce alimentaire à Lyon.

pères, les maris ou les fils, s'absentent régulièrement car ils partent en mer avec leurs propres marchandises pour les livrer eux-mêmes ou rejoindre des comptoirs; les femmes, qu'elles soient les mères, les épouses ou les filles, doivent être en mesure de les remplacer sur une longue durée.

La question des conséquences de ces absences masculines répétées, facteur d'indépendance féminine, se pose. En 1996, Jean-Yves Grenier a étudié les effets de l'importante mobilité de la main-d'œuvre dans l'économie d'Ancien Régime³¹; des contemporains comme Jean Bodin en avaient déjà conscience. Amelia Maria Polonia da Silva, de l'université de Porto, s'est intéressée au rôle économique et social des femmes au xvi^e siècle dans la société du littoral portugais³². Elle a examiné les implications de l'absence des hommes appelés à se déplacer au loin pendant de longs mois : les répercussions sont, bien entendu, familiales, mais également sociales et économiques. Pour cette historienne, il ne fait aucun doute que l'absence des hommes permettait aux femmes d'asseoir leur position sociale. Nous allons donc maintenant reprendre ce questionnement en nous appuyant sur quatre itinéraires de vie significatifs.

Le remarquable destin de Marguerite Poullain

À Nantes, les Espagnols jouent un rôle très important dans le commerce maritime qui, selon une délibération du corps de ville de 1564, serait « presque tout [...] concentré entre [leurs] mains³³ ». À partir du xv^e siècle et jusqu'au xviii^e siècle, un groupe particulier de négociants, courtiers, capitaines de navires, Nantais ou Espagnols résidant à Nantes, s'associent. Cette institution bilbaino-nantaise est appelée la Contractation³⁴. Parmi ces familles, nous trouvons les Bernard et les Poullain; Georges Bernard séjourne à Bilbao avec Louis et Jean Poullain. Or, ils sont apparentés : Marguerite Poullain se marie avec Pierre d'Espinose; Françoise Poullain est l'épouse de Jacques de Marques; Jeanne Poullain est celle de Jacques Bernard. Dans les sources, ces femmes sont visibles et leur rôle ne s'arrête pas à fournir une descendance à ces riches négociants espagnols. Cette affirmation émise, on peut tenter de déterminer leur rôle économique et social et le mesurer grâce à une étude familiale.

31. GRENIER, Jean-Yves, *L'Économie d'Ancien Régime. Un monde de l'échange et de l'incertitude*. Paris, Albin Michel, 1996.

32. POLONIA DA SILVA, Amelia Maria, « Women's contribution to family, economy and social range in maritime societies. Portugal. 16th century », *Portuguese Studies Review*, juin 2005.

33. Site internet des archives municipales de Nantes : [<http://www.archives.nantes.fr>] liasse GG 643. D'autres sources nuancent l'importance et le nombre des sujets catholiques du roi d'Espagne : le commerce avec les Flandres et l'Angleterre est l'affaire de marchands nantais, et non pas espagnols. Il est certain que la position des marchands espagnols se renforce à partir de la fin des années 1570 en raison de la position prise par le duc de Mercœur en leur faveur.

34. JEULIN, Paul, « Aperçus sur la contractation de Nantes (1530 environ-1733) », *Annales de Bretagne*, tome 40, n° 2 et 3, 1932-1933, p. 284-331 et 457-505.

Julien Poullain et son épouse, Isabelle Houys, ont conclu des alliances avantageuses pour leurs trois filles : Jeanne, Françoise et Marguerite (Annexe 1)³⁵. La première est mariée avec Jacques Bernard : leur fils Pierre devient maire de Nantes en 1615. La seconde, Françoise, décède à Nantes en 1593³⁶. Le registre précise sa qualité : « honnête femme de honorable homme Jacques de Marquez sieur de la Branchoire ». La famille Marquez est l'une des familles espagnoles importantes installées à Nantes. Or, Julien Poullain était sieur de la Branchoire : Jacques aurait donc récupéré ce titre par son épouse³⁷. La troisième est celle qui nous intéresse le plus. Marguerite se marie avec Pierre Despinose, un des membres de la famille Despinose, venue d'Espagne.

La vie de Marguerite est remarquable. Marchande, elle est la seule femme connue comme membre de la *Contractation*. L'historien Paul Jeulin la cite³⁸ : « De toutes les familles qui illustreront la *Contractation*, les trois plus considérables au début du XVII^e siècle étaient celles de Bourgues, originaire de Burgos ; d'Espinose et Marques, en nombre égal et toutes d'extraction espagnole. Puis, venait la famille nantaise des Poulain avec Mme Marguerite Poulain qui, sans doute, dirigeait momentanément l'entreprise de son mari décédé, car son nom disparut de la liste des membres, peu après 1603-1605. » Or, en 1603, Marguerite Poullain est veuve de Pierre d'Espinose depuis trente ans (1573)³⁹. Et si son nom disparaît de la liste associative, la raison en est son grand âge. Le terme « momentanément » employé par Paul Jeulin est donc inadéquat : l'historien a été certainement surpris de la présence d'une femme au sein d'une institution aussi importante et à une place qu'il considérait comme réservée à un homme.

Marguerite et ses sœurs ont également un frère important : Robert. Il est sieur de Gesvres et sera maire de Nantes en 1576. Nous retrouvons la fratrie dans l'assignation de 1573 au moment du partage de la succession de leurs parents. Jehanne et son mari, Jacques Bernard, sont en procès contre Marguerite, Françoise et son mari Jacques de Marques, et Robert. En fait, l'assignation montre que le litige porte sur un cellier que désirent Robert et Jacques Bernard. Des trois sœurs, seule Marguerite est présente au moins en partie – l'assignation dure plusieurs jours. L'arbitrage est rendu par d'honorables hommes comme le fameux André Ruiz et Jehan Davancyboy. Ce dernier est réfuté par Jacques Bernard, car il serait associé avec Jacques de Marques et demeurerait chez la mère de celui-ci⁴⁰. Le

35. Dans l'illustration, les petits carrés d'où partent et arrivent les flèches représentent les mariages.

36. Site internet des archives municipales de Nantes, [<http://www.archives.nantes.fr>].

37. Jacques de Marquez est maire de Nantes en 1585 ; il décède après Françoise en 1612.

38. JEULIN, Paul, « Aperçus sur la *contractation*... », *op. cit.*, p. 327-328.

39. Arch. dép. de Loire-Atlantique, 2E167, Titres de famille Bernard de la Turmelière.

40. Les arbitrages se font après acceptation des arbitres par les parties en présence. Ici, les arbitres ne doivent pas avoir de liens, ni de parenté ni d'amitié ni de service, avec les deux parties demandeur et défendeur.

trafic de marchandises porte sur les toiles d'Anjou, de Nantes et de Laval, des brins du Poitou, du fer et de l'acier. Ce sont des marchandises qui partent pour l'Espagne. Marguerite essaie de préserver ses intérêts ; elle laisse son frère et son beau-frère se quereller sans y prendre part. Elle est cependant bien présente pour surveiller la tournure de ses affaires et veiller à ses droits. Enfin, en 1576, elle s'oblige réciproquement avec son beau-frère Jacques de Marques. Cette obligation est établie vis-à-vis de Robert Poullain et concerne la maison familiale des Poullain située près de la Fosse de Nantes.

Nous n'en savons pas plus sur ses affaires. Une étude des sources fiscales devrait permettre d'estimer le montant de sa richesse. Le partage de ses biens a lieu en 1618. Seuls deux de ses enfants lui ont survécu : Bernardin et Marguerite. Cette dernière a épousé Pierre Richerot, conseiller du Roi et avocat au présidial de Nantes. Elle est présente avec son mari et son frère devant le notaire. Le frère et la sœur s'entendent pour le partage de deux bâtiments : le premier – une maison – vient de leur père Pierre Despinose et le second – une boutique – de la famille Poullain. Bernardin prend la maison et Marguerite la boutique de sa mère à la Fosse. Ils gardent tous les deux une troisième maison, celle du Bigeon Lestar des Poullain. Il n'est pas question du domaine de la Renaudière que possédaient leurs parents. Ont-ils opéré un premier partage précédemment ? Est-ce pour conserver une activité commerciale que Marguerite garde la boutique maternelle ? Elle a probablement reçu une éducation domestique qui l'a initiée au commerce. Mariée à un officier, elle conserverait alors une activité mercantile ; l'épouse garde un pouvoir économique et l'époux prend la dignité d'un office. Ce serait alors une nouvelle répartition des rôles. Cette hypothèse doit faire l'objet d'autres recherches pour être confirmée.

La famille Despinose continue son ascension sociale au XVII^e siècle dans la ville de Nantes. Cent ans plus tard, Françoise est une personnalité incontournable. Propriétaire de navire, elle est mariée avec Gabriel Michel dont la famille est célèbre pour ses maisons de commerce à Nantes, à Paris et en Hollande⁴¹. La figure de Marguerite Poullain n'est pas exceptionnelle. Une autre activité permet aux femmes d'entreprendre : l'exploitation des salines. Le sel est le produit qui apporte la richesse à celles qui détiennent les œillets de marais.

La longue vie de Marie Agouet

Les avant-ports de Nantes commercent également avec les Espagnols. Nous retiendrons l'exemple du Croisic qui a la particularité d'être le port de la presqu'île de Guérande et de ses salines. Les capitaines de navire du Croisic se retrouvent entre autres à Bilbao, laissant la gestion de leurs affaires aux femmes restées au pays.

41. Gabriel fut directeur de la compagnie des Indes et grand officier des finances ; leur fils Jean est consul en 1718.

Au Croisic, les femmes pratiquent donc le négoce. En 1577, Felize et Margaricte Brenic, « a leurs requestes auctorizées de leursdits mariz pour fait de negosse », vendent des sillons de terre « ensemblement [...] a Adélisse Moricault, femme Raoul Lemasson⁴² ». Cependant, deux ans plus tôt, Adélisse est dite veuve de Raoul Lemasson ! Elle a acheté une terre à un marchand marinier et est qualifiée de marchande. Même si des erreurs du greffier perturbent nos analyses, il est indéniable que les pouvoirs que les femmes tirent de leurs activités économiques leur confèrent une autorité certaine, ce qui leur permet de passer des actes notariés importants comme l'achat et la vente d'immeubles, seules ou en association. Dans une quittance de 1596, Jan Collas, marinier, facteur et négociateur demeurant à Hennebont⁴³, confesse avoir reçu de Guillemette Antoine, femme de Macé Lestoubec, certaines marchandises comme « bordaige de l'escoupe⁴⁴ ». En septembre de la même année, Mahé nomme sa femme sa procuratrice et lui donne « plein pouvoir et puissance ». Par l'établissement de cette pièce faite à Redon, Guillemette est assurée juridiquement de pouvoir remplir son rôle de femme de marinier et de marchand.

Parmi toutes celles rencontrées au hasard des sources, une figure se détache, celle de Marie Agouet. En 1549, Pierre Agouet et Marie Moisan, ses grands-parents paternels, sont détenteurs de marais à sel. Du couple est issu Grégoire Agouet, qui se marie avec Jeanne Le Balacon. Ils ont plusieurs enfants, dont Marie Agouet. Très rapidement, le couple décède, laissant les enfants mineurs sous la tutelle de leur grand-père Pierre ; sa longévité lui permet d'acquérir de nombreux biens et de profiter d'héritages de sa lignée Agouet et de celle de son épouse Moisan. Dès 1571, Marie Agouet hérite des biens de ses grands-parents maternels, les Balacon, puis des autres branches directes et collatérales par manque d'héritiers, et enfin des Guillemot et Agouet. Ces héritages se composent non seulement de maisons et de terres diverses mais également d'œillettes de marais à sel, dit « or blanc ». Marie, alors, ne sait pas signer et se fait représenter par le sieur Alain Le Gal alors que son mari Jean Lucas, présent, signe pour lui-même : pourquoi ne la représente-t-il pas ? La lignée Lucas n'est-elle pas assez prestigieuse pour elle ? Par cet acte, elle se différencie de la lignée de son mari. Jean Lucas meurt vers 1587 et Marie Agouet demande alors à prendre la charge de tutrice de leur fille Françoise. En 1591, Marie Agouet, veuve et remariée à Vincent Blays, est « acquereure » d'une maison et paie les frais directement au notaire. Elle agit en qualité de veuve de son premier mari et pour sa fille Françoise Lucas dont elle est la tutrice, malgré son remariage. Vincent Blays est apparenté aux Duppé, une autre famille roturière importante du Croisic. Enfin, Marie épouse en troisièmes noces Pierre Jumel, bourgeois et marchand, en même temps qu'elle marie sa fille Françoise à Jean Jumel, vraisemblablement le fils d'un premier mariage

42. Arch. dép. de Loire-Atlantique, E1421, Titres de famille Lemasson.

43. Arch. dép. de Loire-Atlantique, 2E1336, Titres de famille Kerneno.

44. Nous supposons qu'il est ici question de bois.

de Pierre. Ses troisièmes noces sont également le prétexte à une alliance avantageuse pour elle : la famille Jumel possède de nombreux marais à sel et participe même à la reconstruction des marais depuis 1554. En 1615, Marie est qualifiée de veuve, mais le nom de son défunt mari a disparu. Sa nouvelle qualité est « honorable femme ». En 1624, elle accepte un accord avec Nicolas Rouillet : elle est présente mais vient avec son procureur qui signe pour elle. En 1632, elle achète encore des œillets de marais : elle agit seule, en tant que « bourgeoise », une nouvelle qualité alors que celle de veuve n'est plus précisée. En 1640, Marie Agouet est toujours vivante et se fait représenter dans diverses procédures judiciaires. Elle décède juste après. Un ajout sur un acte montre que son héritage échoit à son arrière-petite-fille, damoiselle Marie Cramezel. Celle-ci est alors mariée avec Pierre Jego et ils sont sieur et dame de Quevelec. Seul Pierre Jego est présent et signe. L'héritière a disparu de l'acte.

Marie a bénéficié d'une longévité étonnante. D'après nos recherches dans les registres paroissiaux du Croisic, elle est baptisée en juillet 1560 : elle est donc morte à environ 80 ans, après avoir enterré trois maris. Ses parents sont morts jeunes et elle a profité des héritages par sa mère Balacon et sa grand-mère Moisan. Les Balacon sont d'honnêtes bourgeois du Croisic : ils sont dits « sires ». De son premier mariage, nous n'avons trace que d'une fille vivante, Françoise Lucas, baptisée le 29 octobre 1587 ; sa mère a donc vingt et un ans. Marie, devenue veuve très vite, demande la tutelle de sa fille de cinq mois, le 5 novembre de la même année!

Avec Marie Agouet, nous mesurons l'écart de perception du pouvoir économique des femmes entre le XVI^e siècle et le XIX^e siècle, voire le début du XX^e siècle. En effet, les archivistes ont ignoré cette figure importante du pays guérandais en ne la mettant pas au catalogue, malgré le nombre important de documents la concernant. Cependant, l'écart est déjà visible dans les sources du XVII^e siècle qui la nomment. En 1591, lorsque Marie achète une maison pour elle, au titre de veuve de son premier mari, et pour sa fille Françoise, elle est dite « honorable femme » dans le contrat « d'acquest ». Son mari n'est pas présent et aucune autorisation maritale n'est mentionnée dans l'acte. Elle paie seule, directement, les sommes dues au notaire et aux vendeurs, et elle qui ne savait pas signer préalablement signe l'acte notarial. En 1602, elle est de nouveau veuve et a épousé en troisième noces Pierre Jumel : elle appose sa signature sur un contrat d'acquêt pour une maison. Mais en 1624, dans un accord avec Nicolas Rouillet, elle déclare ne pas savoir signer : son procureur signe pour elle, mais elle est bien présente. En 1632, elle achète deux œillets de marais : elle ne sait toujours pas signer! Ou plutôt, elle ne sait toujours plus signer! Son grand âge n'explique pas la disparition de sa signature, car si une maladie l'empêchait de signer, le notaire le spécifierait⁴⁵. Enfin, en 1636, un document trouvé dans le fonds Cramezel est à l'en-tête de Marie Agouet : l'acte concerne une

45. Dans les actes notariés, il est stipulé alors quelle maladie ou quelle indisposition empêche l'un des acteurs de signer.

procédure pour une succession de Marc Cramezel dont l'arrière-petite-fille de Marie Agouet, Marie Cramezel, est héritière. Tutrice de cette arrière-petite-fille mineure, Marie Agouet se fait représenter. La copie de l'acte est au nom de Marie Agouet : c'est son exemplaire. En 1640, Marie Agouet se fait également représenter dans une dernière procédure : elle est toujours vivante ! Malgré sa richesse et le rang de son arrière-petite-fille, les deux femmes sont évincées.

L'itinéraire de la vie de Marie Agouet semble exceptionnel. En 1548, Pierre Agouet, son aïeul, est marchand et marinier ; il achète dix œillets de marais à des membres de la famille de sa femme, Marie Moysan. En 1640, son arrière-petite-fille est mariée avec Pierre Jego, d'une famille anoblie au *xv^e* siècle : elle se nomme Marie comme son aïeule. Son nom patronymique, Cramezel, rappelle que sa propre mère, Barbe Jumel s'est mariée avec un représentant d'une noble famille du pays guérandais. En 1643, le couple Jego/Cramezel récupère quatre œillets de marais qui ont appartenu à Marguerite Gerard dont a hérité sa fille Aliette. Marie Cramezel hérite non seulement de sa bisaïeule Marie Agouet, mais également de la lignée paternelle de Marguerite Gérard ainsi que de la communauté avec Pierre Jumel son mari – dont vingt-six œillets de marais à sel. De leurs six enfants, il semble que plusieurs, comme Aliette et Pierre, n'aient pas eu de descendant ; le partage collatéral a donc favorisé Marie Cramezel dans les mêmes années que la succession de Marie Agouet. En 1643, c'est pourtant son époux qui la représente dans ses affaires de famille, la descendante de Marie Agouet devient invisible malgré la richesse économique qu'elle apporte à son époux noble.

Quant à Marie Agouet, son troisième mariage a été une véritable réussite pour elle et pour sa descendance. En cent ans, la famille Agouet, d'extraction roturière, a acquis ses lettres de noblesse. Le rôle économique et social de Marie Agouet est évident : elle sait profiter de la position sociale dont elle bénéficie par ses grands-parents, et elle fait fructifier les biens dont elle hérite. Son dernier mariage, avec Pierre Jumel, propriétaire de bateau et marchand, a certainement été conclu en même temps que celui du probable fils de Pierre, Jean Jumel, avec la propre fille de Marie, Françoise Lucas : ce renchaînement d'alliance, fréquent à l'époque, préserve les héritages des deux lignées. Ces unions élèvent encore une fois Marie Agouet socialement et elle prend le titre de « bourgeoise » : elle est elle-même propriétaire de bateau. À sa mort, son patrimoine doit être immense, composé de nombreux œillets à sel, de terres, de vignes, de maisons et de parts de navire.

Marie Agouet est-elle une figure d'exception comme Marguerite Poullain ? Les sociétés du littoral permettent-elles plus aisément aux femmes de trouver une certaine indépendance ? L'absence des hommes et leur attrait pour la grande aventure semblent être deux raisons pour expliquer le pouvoir économique de certaines femmes. Nous pouvons tenter une comparaison avec une ville située hors de Bretagne, et en relation avec les grandes villes du royaume.

Françoise Ménard à Angers

Le commerce maritime n'est pas le seul domaine de prédilection des marchandes. Les rivières comme la Loire sont aussi de puissantes voies d'échange. En 1573, un état des marchandises est dressé entre les frères et sœur Ménard, merciers à Angers⁴⁶, « pour facilement vider les affaires concernant la communauté de Francoyse Menard veuve de feu Jehan Jollivet et Charles et Claude les Menards ses freres ». C'est Françoise Ménard qui détient la plus grosse partie de l'affaire. Nous y trouvons beaucoup de marchandises de luxe comme l'orfèvrerie, des textiles luxueux comme la soie, des chapeaux de castor, des bijoux comme les diamants, les émeraudes, les rubis, les perles, et des ustensiles en argent. Les marchandises viennent de Caen, de Rouen mais aussi de Flandres, d'Angleterre, d'Espagne, de Naples, de Gênes et de Turquie. Leur clientèle se situe à Paris, Rouen, Vitré, Vannes, Limoges, Tours. Bien que veuve et mère de cinq enfants en bas âge, Françoise est chargée par ses deux frères, qui quittent Angers, des papiers de famille concernant leur affaire commune ; elle doit également « vider la communauté » définitivement. Des trois, c'est elle qui possède les compétences requises.

Jeanne Couillaud et la gabare

Un dernier aspect du rôle économique de certaines femmes est plus inattendu. Il est tiré des minutes d'un notaire nantais nommé Pirly, qui a pour principale clientèle les gabariers et leurs épouses⁴⁷.

Jeanne Couillaud est marchande de poissons ; elle est la femme de Guillaume Frapet, maître gabarier. Nous pouvons suivre ses traces de 1678 à 1709, soit pendant plus de trente ans. Son mari fait des affaires avec, d'une part, deux femmes, Françoise Trebillard et Marguerite Amproux, et, d'autre part, avec Catherine et Mathurin Charolet, frère et sœur, qui s'avèrent être proches parents de son épouse Jeanne. Il meurt au début des années 1690, laissant sept enfants en bas âge. Jeanne n'a jamais arrêté son activité économique et l'année même de la naissance de son dernier enfant, elle est active. La vie plurielle des femmes ne signifie pas l'arrêt complet d'activité pendant les grossesses.

Jeanne n'a donc pas attendu d'être veuve pour faire des affaires : par exemple, en 1688, elle sous-afferme « une échelle d'eau » à un certain Jean Dejoie, puis, en 1689, elle achète les carpes de l'étang du Loroux avec un maître gabarier membre de sa parenté. Veuve, elle entre en conflit avec sa propre famille au sujet de la succession de Jean Charolet, mort sans descendant direct. Héritière en partie, elle rachète peu à peu les biens de la succession malgré les procès que lui font les autres héritiers. Est-ce la raison pour laquelle elle ne traite plus avec le réseau de son mari, qui était

46. Arch. dép. de Loire-Atlantique, 2E3424, Titres de famille Ménard.

47. Ces minutes nous ont été également fournies par Monsieur Jacques Rouziou.

en partie composé de sa parenté? En revanche, elle est en bons termes avec sa belle-famille. Elle marie ses enfants avec des maîtres gabariers ou leurs filles. La seule exception est sa fille Madeleine, mariée en secondes noces avec un boulanger – devenue veuve, elle tiendra une auberge. Deux autres enfants, une fille et un garçon, entrent en apprentissage, Anne chez une tailleuse et Simon chez un quincaillier travailleur en fer blanc. Enfin, Jeanne entretient des liens privilégiés avec René Fleury qui épouse sa fille Catherine (Annexe 2).

Jeanne Couillaud achète des gabares, afferme des pêcheries et acquiert, à Nantes, toutes les places de la porte Poissonnière à la Cohue pour vendre le poisson. Signe de réussite et de prospérité sociale, elle demeure à la fin de sa vie dans la maison de la Bellaudière, paroisse de Haute-Goulaine, avec une autre femme de sa parenté. Jusqu'en 1709, elle achète, vend, sous-afferme, transige et prête de l'argent. Ses affaires ont donc prospéré depuis la mort de son mari; elle le doit certainement au prêt d'argent effectué par son beau-frère Simon Frapet. Les relations de parenté sont ici, et comme souvent, fort complexes.

Veuve, Jeanne Couillaud a cassé le réseau d'affaires que son mari détenait soit de son père soit de son épouse; peu à peu elle reconstitue un autre réseau grâce aux alliances qu'elle noue pour ses enfants. En reprenant la généalogie des familles Frapet et Couillaud, nous avons essayé de combiner les liens familiaux, ceux de relations d'affaires et d'autres liens de collaboration. Nous dressons un réseau social figurant en annexe (illustration 3)⁴⁸. Établi grâce à des actes notariés de 1670 à 1710, ce réseau met en évidence une autre femme : Marguerite Amproux, en relation avec Simon Frapet, le père, puis avec Guillaume son fils, et enfin avec Jeanne, mais indirectement. Jean Fontaine est le seul associé commun du couple. Jeanne et Guillaume ont par ailleurs des relations difficilement explicables avec Françoise Trebillard et avec Marie Mestayer, qui devient également la belle-mère de deux enfants de Jeanne Couillaud. Veuve, Jeanne marie certains de ses enfants avec des membres de son propre réseau d'affaires : en 1702, son fils épouse la fille de Françoise Meneuvrier, avec qui Jeanne est en affaires depuis 1694. Quant à son associé, René Fleury, il se marie avec sa fille Catherine en 1698.

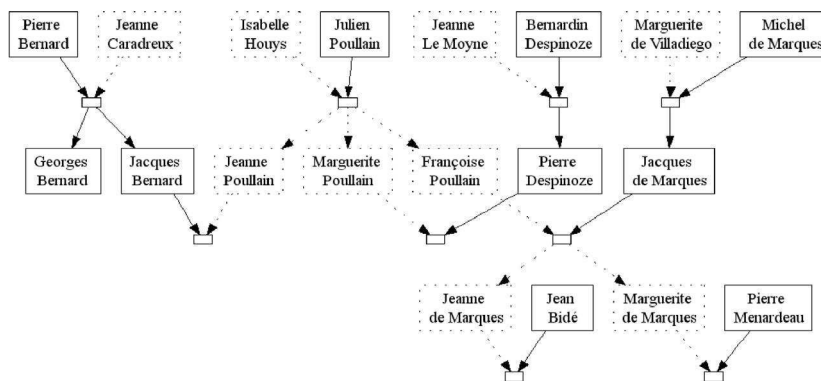
Jeanne a constitué son propre réseau social dans lequel son réseau d'affaires est visible, dissocié de celui de son mari. Apparentée avec la famille de négociants Drouin, Jeanne Couillaud est également liée à Joachim Descazeaux, un des grands armateurs du moment. Femme d'un maître gabarier, mère de maître gabarier, elle s'occupe de la pêcherie et du commerce

48. La légende est la suivante : la forme rectangle est réservée aux parents avec les liens directs connus : la forme elliptique est donnée pour les autres personnes ; les traits avec flèches sont réservés à la généalogie ; les traits sans flèches sont donnés aux autres relations. Quand le trait est sans flèche, les variantes sont les suivantes : le trait pointillé correspond à des liens de parenté non précis ; le trait avec tiret à des liens d'affaires ; les traits continus à des associations d'affaires.

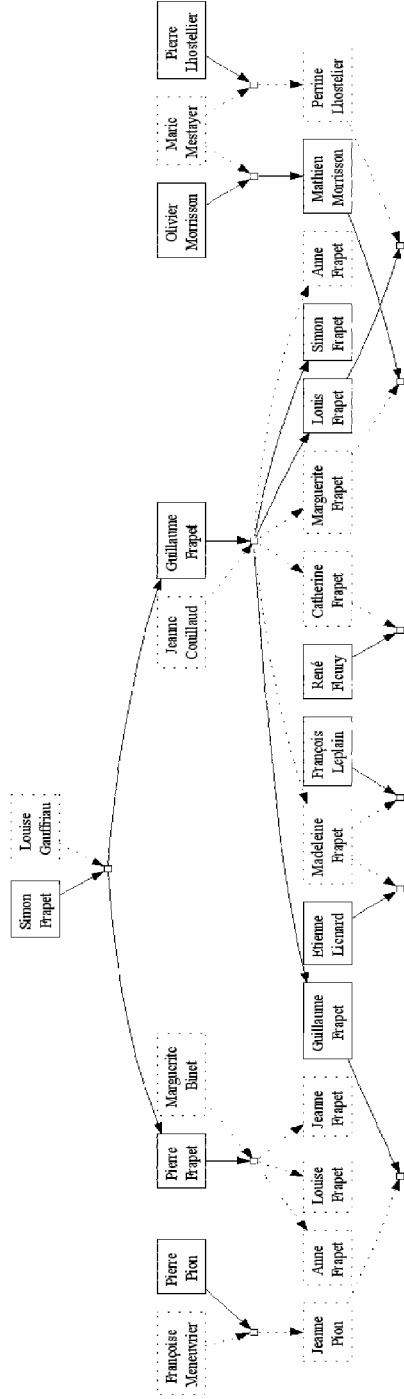
du poisson sur la rivière. Fermière de pêcheries, elle transmet au début du XVIII^e siècle sa charge à son gendre et à sa fille Catherine qui, devenue veuve, continua les activités maternelles. Son activité première, le commerce de poisson, l'associe à son mari, maître gabarier. Après le décès de son mari, elle continue et développe une activité économique florissante.

Ces itinéraires de vie, reconstitués à partir de sources manuscrites comme les minutes notariales, apportent un éclairage nouveau sur le rôle économique des femmes aux XVI^e et XVII^e siècles. Nous nous sommes intéressés aux villes du littoral comme Le Croisic ou de fonds d'estuaire comme Nantes, ou encore à des villes fluviales comme Angers. Leur emplacement géographique est favorable à l'épanouissement du commerce. Les hommes n'en sont pas les seuls bénéficiaires : les femmes y trouvent leur compte. Nous avançons, toutes liées à l'absence des hommes, trois raisons : la mort du mari peut être un facteur d'indépendance ; une activité valorisante qui éloigne les hommes de leur demeure, la pêche et le négoce par exemple, en est un autre ; enfin le vide créé par un désintérêt masculin pour certains métiers de peu d'attrait en est un troisième. Les femmes s'engouffrent dans les brèches que leur laissent les hommes et s'emparent de tout pouvoir qu'ils veulent bien leur laisser.

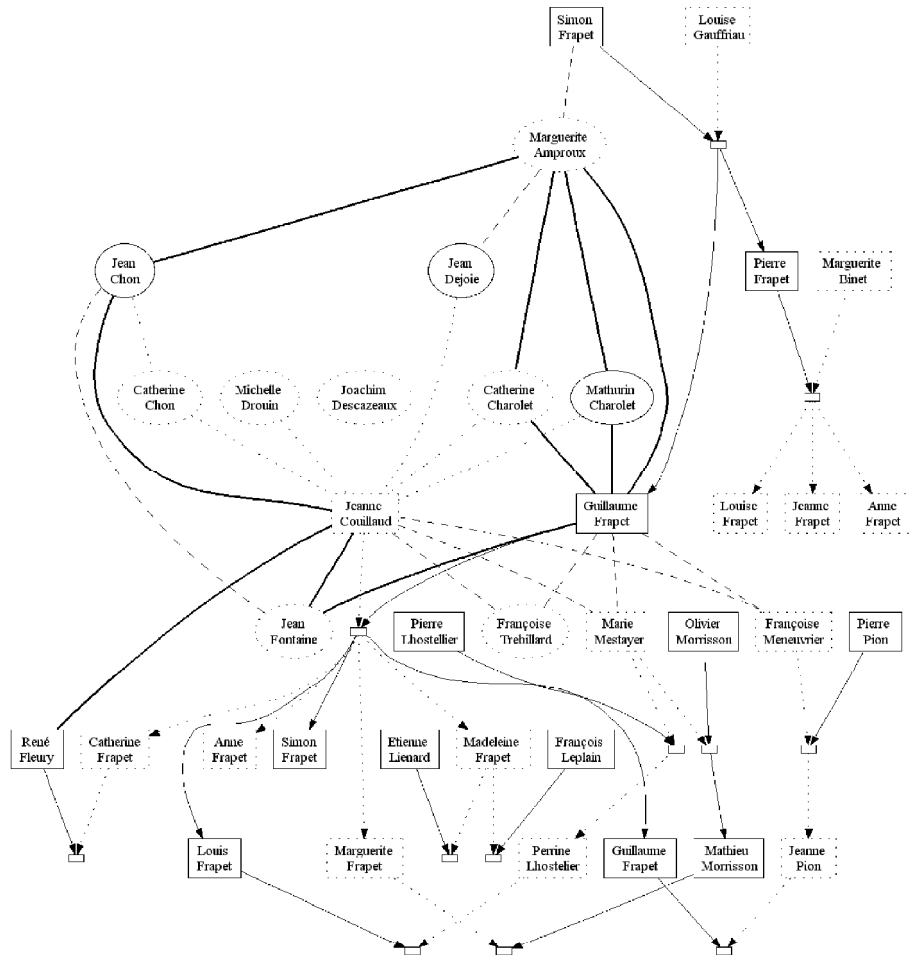
Annexe 1 – Généalogie de Julien Poullain et Isabelle Houys



Annexe 2 – Généalogie de Jeanne Couillaud



Annexe 3 – Réseau social de Jeanne Couillaud et de Guillaume Frapet



RÉSUMÉ

Le travail des femmes en France est un thème qui a longtemps été négligé en histoire du genre pour la période de l'Ancien Régime. Ce peu d'intérêt n'est pas seulement dû à un problème de sources. Aussi, après avoir dressé un état de l'historiographie française sur la question du travail des femmes à l'époque moderne, et en avoir montré les limites, nous proposons ici des pistes de recherche, à partir de sources manuscrites qui mériteraient d'être plus souvent utilisées pour l'étude de ce thème, comme par exemple les minutes notariales. Puis nous présentons l'étude de quelques cas, localisés dans la Bretagne des XVI^e et XVII^e siècles. Ces exemples permettent d'analyser les rôles que jouent les femmes pour mettre en évidence la répartition des rôles qui se fait entre hommes et femmes. Enfin nous examinons le pouvoir économique des femmes et les différentes voies par lesquelles elles peuvent y accéder.

ABSTRACT

The work of the women in France in Early Modern Gender History is a neglected historical topic. This lack of interest is not due to the scarcity of sources. We try to overcome this deficiency by a methodological treatment and a study located in Brittany and restricted to the 16th and 17th centuries.

After a survey of the concepts involved, we draw up a state on French historiography and show its limits. We propose new research tracks opened by sources that were difficult to read and understand and were therefore ignored such as the notarial minutes. If our study mainly focuses on the economic aspect, we do not avoid their social repercussions. Selected case studies allow the analysis of the women's roles to highlight their distribution between men and women. Finally we analyse the economic power of the women